



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/INF/50/4/Add.1
20 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À SA CINQUANTIÈME SESSION

Note du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. DÉCISIONS	3
A. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS	3
B. AUTRES DÉCISIONS	12
1. DÉCISIONS ADOPTÉES SANS RENVOI À UNE GRANDE COMMISSION	12
2. DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION	21
3. DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION)	22
4. DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION	25
5. DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION	40
6. DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION	63
7. DÉCISIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION
96-03556 (F) 180496 290496	/...

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après, pour information, une liste provisoire des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquantième session, entre le 19 septembre et le 23 décembre 1995 (décisions 50/301 à 50/318 et 50/401 à 50/475).

2. Une liste provisoire des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquantième session, entre le 19 septembre et le 23 décembre 1995 est parue sous la cote A/INF/50/4. Les résolutions sont publiées individuellement sous la forme de documents ronéotypés dans la série A/RES/...

3. La liste définitive des résolutions et décisions figurera dans le volume imprimé¹, qui comprendra également un index de ces actes, par point de l'ordre du jour, une liste d'organes avec renvois aux textes indiquant leur composition et une liste des conventions et déclarations.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 49 (A/50/49).

II. DÉCISIONS

A. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

50/301. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1re séance plénière, le 19 septembre 1995, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa cinquantième session les États Membres suivants : Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Marshall, Luxembourg, Mali, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

50/302. Élection du Président de l'Assemblée générale²

À sa 1re séance plénière, le 19 septembre 1995, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 21 de la Charte des Nations Unies et à l'article 31 de son règlement intérieur, a élu M. Diogo Freitas do Amaral (Portugal) Président de l'Assemblée générale.

50/303. Élection des présidents des grandes commissions²

Le 19 septembre 1995, les six grandes commissions de l'Assemblée générale se sont réunies, conformément à l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée, pour élire leur président.

À la 2e séance plénière, le 19 septembre 1995, le Président de l'Assemblée générale a annoncé que les personnes suivantes avaient été élues à la présidence des grandes commissions :

<u>Première Commission</u> :	M. Luvsangiin Erdenechuluun (Mongolie)
<u>Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</u> :	M. Francis Muthaura (Kenya)
<u>Deuxième Commission</u> :	M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine)
<u>Troisième Commission</u> :	M. Ugyen Tshering (Bhoutan)
<u>Cinquième Commission</u> :	M. Erich Vilchez Asher (Nicaragua)
<u>Sixième Commission</u> :	M. Tyge Lehmann (Danemark).

² Conformément à l'article 38 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau comprend le Président de l'Assemblée, les 21 Vice-Présidents et les présidents des six grandes commissions.

50/304. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale²

À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 1995, l'Assemblée générale, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe à sa résolution 33/138 du 19 décembre 1978, a élu vice-présidents de l'Assemblée générale les représentants des 21 États Membres suivants : Albanie, Algérie, Belgique, Bolivie, Chine, Congo, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Koweït, Liban, Mali, Mauritanie, Maurice, Namibie, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Thaïlande et Yémen.

50/305. Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 45e séance plénière, le 31 octobre 1995, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social³ et conformément à l'annexe à la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil, en date du 4 décembre 1987, a élu les Bahamas, la Chine, l'Égypte, le Japon, la République de Corée, le Togo, l'Uruguay et le Zaïre membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996, afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : Chine, Égypte, Japon, Kenya, Nicaragua, République de Corée et Togo.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des trente-quatre États Membres suivants : Allemagne*, Argentine*, Bahamas**, Bélarus*, Bénin**, Brésil*, Cameroun*, Canada*, Chine***, Comores*, Congo*, Cuba*, Égypte***, États-Unis d'Amérique**, Fédération de Russie**, France**, Ghana**, Inde*, Indonésie*, Iran (République islamique d')*, Japon***, Mexique**, Norvège*, Pakistan*, Pays-Bas*, République de Corée***, Roumanie*, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Sénégal*, Togo***, Trinité-et-Tobago*, Uruguay, Ukraine* et Zaïre.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

³ Voir décision 1995/221 du Conseil économique et social, en date du 4 mai 1995; voir également le document A/50/209.

50/306. Élection de cinq membres non permanents
du Conseil de sécurité

À sa 53e séance plénière, le 8 novembre 1995, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 de son règlement intérieur, a élu le Chili, l'Égypte, la Guinée-Bissau, la Pologne et la République de Corée membres non permanents du Conseil de sécurité, pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1996, afin de remplacer les États suivants, membres sortants : Argentine, Nigéria, Oman, République tchèque et Rwanda.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des 15 États Membres suivants : Allemagne*, Botswana*, Chili**, Chine, Égypte**, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée-Bissau**, Honduras*, Indonésie*, Italie*, Pologne**, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

50/307. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

À ses 62e et 63e séances plénières, le 16 novembre 1995, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 145 de son règlement intérieur, a élu l'Argentine, le Bangladesh, le Canada, la Chine, la Fédération de Russie, la Finlande, le Gabon, le Guyana, la Jordanie, le Liban, le Nicaragua, la République centrafricaine, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, le Togo et la Tunisie membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996, en vue de remplacer les États suivants, membres sortants : Bahamas, Bhoutan, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Fédération de Russie, Gabon, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nigéria, Norvège, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Ukraine et Zaïre.

En conséquence, le Conseil économique et social se compose des cinquante-quatre États Membres suivants : Afrique du Sud**, Allemagne*, Argentine***, Australie**, Bangladesh***, Bélarus**, Brésil**, Bulgarie*, Canada***, Chili*, Chine***, Colombie**, Congo**, Costa Rica*, Côte d'Ivoire**, Égypte*, États-Unis d'Amérique**, Fédération de Russie***, Finlande***, France*, Gabon***, Ghana*, Grèce*, Guyana***, Inde**, Indonésie*, Irlande*, Jamaïque**, Japon*, Jordanie***, Liban***, Luxembourg**, Malaisie**, Nicaragua***, Ouganda**, Pakistan*, Paraguay*, Pays-Bas**, Philippines**, Pologne**, Portugal*, République centrafricaine***, République tchèque***, République-Unie

de Tanzanie*, Roumanie***, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord***, Sénégal*, Soudan**, Suède***, Thaïlande**, Togo***, Tunisie***, Venezuela* et Zimbabwe**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

50/308. Nomination de vingt-neuf membres du Conseil
d'administration du Programme des
Nations Unies pour l'environnement

À sa 68e séance plénière, le 21 novembre 1995, l'Assemblée générale, conformément à sa décision 43/406 du 24 octobre 1988, a élu l'Algérie, l'Australie, le Bénin, le Burkina Faso, le Chili, la Colombie, la Finlande, les Îles Marshall, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), l'Italie, le Kenya, la Mauritanie, le Mexique, le Maroc, le Pakistan,, le Panama, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la Pologne, la République centrafricaine, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Samoa, la Slovaquie, la Thaïlande, la Tunisie et la Turquie membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1996, afin de remplacer les États suivants, membres sortants dont le mandat vient à expiration : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Botswana, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Guyana, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka et Uruguay.

En conséquence, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement se compose des cinquante-huit États suivants : Algérie**, Allemagne*, Argentine*, Australie**, Bénin**, Brésil*, Bulgarie*, Burundi*, Burkina Faso**, Canada*, Chili**, Chine*, Colombie**, Costa Rica*, Espagne*, Etats-Unis d'Amérique*, Fédération de Russie*, Finlande**, France*, Gabon*, Gambie*, Guinée-Bissau*, Hongrie*, Îles Marshall**, Inde**, Indonésie*, Iran (République islamique d')**, Italie, Japon*, Kenya**, Maroc**, Mauritanie**, Mexique**, Nicaragua*, Pays-Bas**, Pakistan**, Panama**, Pérou**, Philippines**, Pologne**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, République arabe syrienne*, République centrafricaine**, République de Corée*, République populaire démocratique de Corée*, République tchèque**, Samoa**, Slovaquie**, Soudan*, Suède*, Suisse*, Thaïlande**, Tunisie**, Turquie**, Venezuela*, Zaïre*, Zambie* et Zimbabwe*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1997.

** Mandat expirant le 31 décembre 1999.

/...

50/309. Élection de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation

À sa 68e séance plénière, le 21 novembre 1995, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social⁴ et conformément au paragraphe 8 de sa résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1994, a élu l'Algérie, la Hongrie, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Mali et le Togo membres du Conseil mondial de l'alimentation pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996, afin de remplacer les États suivants, membres sortants : Équateur, France, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Nigéria, Norvège, Pérou et Tunisie.

En conséquence, le Conseil mondial de l'alimentation se compose des vingt-sept États membres suivants : Albanie**, Algérie***, Angola**, Bangladesh*, Brésil*, Chine*, Colombie**, États-Unis d'Amérique*, Fédération de Russie**, Honduras**, Hongrie***, Îles Marshall**, Inde***, Indonésie**, Iran (République islamique d')***, Japon**, Kenya**, Libéria*, Malawi*, Mali***, Mexique*, Ouganda**, Pakistan*, République dominicaine*, Soudan*, Togo*** et Turquie*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé de tenir à une date ultérieure les élections aux cinq sièges restants pour la cinquantième session, aux deux sièges restants pour la quarante-neuvième session et aux deux sièges restants pour la quarante-huitième session.

50/310. Nomination de membres du Comité des conférences

A

À sa 68e séance plénière, le 21 novembre 1995, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son président, après consultations avec les présidents des groupes régionaux, de l'Autriche, de la Jamaïque, de la Jordanie, du Maroc et des États-Unis d'Amérique en tant que membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996, afin de remplacer les États suivants, membres sortants : Autriche, États-Unis d'Amérique, Fidji, Grenade, Jordanie, Maroc et Niger.

⁴ Voir décision 1995/221 du Conseil économique et social, en date du 4 mai 1995; voir aussi A/50/208.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé de maintenir le point 17 f) à l'ordre du jour de sa cinquantième session en vue de la nomination, à une date ultérieure, de membres aux deux sièges restant à pourvoir au Comité des conférences.

B

À sa 78e séance plénière, le 4 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par son président, après d'autres consultations avec les groupes régionaux intéressés, de Kenya et du Népal en tant que membres du Comité des conférences pour un mandat expirant le 31 décembre 1998.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des États Membres suivants : Autriche***, Bahamas**, Belgique**, Chili*, Égypte*, États-Unis d'Amérique***, Fédération de Russie*, France*, Gabon*, Ghana**, Iran (République islamique d')**, Jamaïque***, Japon*, Jordanie***, Kenya***, Lettonie**, Maroc***, Népal***, Pakistan*, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sénégal**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

50/311. Nomination de membres du Comité de l'information⁵

À sa 82e séance plénière, le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶, a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité de l'information.

En conséquence, le Comité de l'information se compose des quatre-vingt neuf États Membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Algérie, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne,

⁵ Voir également sect. II.B.3, décision 50/411.

⁶ A/50/608, par. 9.

République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe.

50/312. Nomination de vingt-cinq membres du Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

À sa 87e séance plénière, le 11 décembre 1995, l'Assemblée générale a nommé l'Allemagne, le Canada, Chypre, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Éthiopie, la France, le Ghana, l'Iran (République islamique d'), l'Italie, la Jamaïque, le Kenya, le Liban, la Malaisie, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Portugal, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan, la Trinité-et-Tobago, l'Ukraine et l'Uruguay membres du Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1996.

50/313. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a nommé les personnes suivantes membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1995.

M. Vijay Gokhale,
 M. Yuji Kumamaru,
 M. José Antônio Marcondes de Carvalho,
 M. Wolfgang Stöckl,
 M. Tang Guangting,
 M. Giovanni Luigi Valenza.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Ahmad Fathi Al-Masri (République arabe syrienne)** , M. Ioan Barac (Roumanie)** , M. Leonid Efimovich Bidnyi (Fédération de Russie)* , M. Simon Khoam Chuinkam (Cameroun)* , Mme Inga Eriksson Fogh (Suède)* , Mme Norma Goicochea Estenoz (Cuba)* , M. Vijay Gokhale (Inde)*** , M. Yuji Kumamaru (Japon)*** , M. Mahamane Maiga (Mali)** , M. José Marcondes de Carvalho (Brésil)*** , M. E. Besley Maycock (Barbade)** ,

⁷ A/50/774, par. 11.

M. C. S. M. Mselle (République-Unie de Tanzanie)**, Mme Linda S. Shenwick (États-Unis d'Amérique)*, M. Wolfgang Stöckl (Allemagne)***, M. Tang Guangting (Chine)*** et M. Giovanni Luigi Valenza (Italie)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

50/314. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸, a nommé membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996 :

M. Pieter Johannes Bierma,
M. Sergio Chaparro Ruiz,
M. Neil Hewitt Francis,
M. Atilio Norberto Molteni,
M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth,
M. Omar Sirry.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Pieter Johannes Bierma (Pays-Bas)***, M. Uldis Blukis (Lettonie)**, M. Sergio Chapparo Ruíz (Chili)***, M. Yuri A. Chulkov (Fédération de Russie)*, M. David Etuket (Ouganda)**, M. Neil Hewitt Francis (Australie)***, M. Igor V. Goumenny (Ukraine)**, M. William Grant (États-Unis d'Amérique)**, M. Alvarador Gurgel de Alencar (Brésil)*, M. Masao Kawai (Japon)**, M. Li Yong (Chine)*, M. Vanu Gopala Menon (Singapour)*, M. Atilio Norberto Molteni (Argentine)***, M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie)***, M. Ugo Sessi (Italie)*, M. Agha Shahi (Pakistan)*, M. Omar Sirry (Égypte) et M. Adrien Teirlinck (Belgique)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

⁸ A/50/775, par. 9.

50/315. Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a nommé le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde membre du Comité des commissaires aux comptes, pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 1996.

En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes se compose des membres suivants : le Vérificateur général des comptes du Ghana*, le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde*** et le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**.

* Mandat expirant le 30 juin 1997.

** Mandat expirant le 30 juin 1998.

*** Mandat expirant le 30 juin 1999.

50/316. Confirmation de la nomination de membres du
Comité des placements

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, a confirmé la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996 :

M. Yves Oltramare,
M. Emmanuel Noi Omaboe,
M. Jürgen Reimnitz.

À la même séance, l'Assemblée générale a également nommé M. Takeshi Ohta pour achever le reste d'un mandat de trois ans expirant le 31 décembre 1996.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Ahmed Abdullatif (Arabie saoudite)**, Mme Francine J. Bovich (États-Unis d'Amérique)*, M. Aloysio de Andrade Faria (Brésil)**, M. Jean Guyot (France)*,

⁹ A/50/776, par. 4.

¹⁰ A/50/777, par. 4.

M. Takeshi Ohta (Japon)*, M. Yves Oltramare (Suisse)***, M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana)***, M. Stanislaw Raczkowski (Pologne)** et M. Jürgen Reimnitz (Allemagne)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

50/317. Nomination de membres du Tribunal administratif
des Nations Unies

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹, a nommé membres du Tribunal administratif des Nations Unies, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1996 :

M. Francis Spain,
Mme Deborah Taylor Ashford.

En conséquence, le Tribunal administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Balanda Mikuin Leliel (Zaïre)**, M. Mayer Gabay (Israël)*, M. Luis de Posadas Montero (Uruguay)*, M. Samarendranath Sen (Inde)**, M. Francis Spain (Irlande)***, Mme Deborah Taylor Ashford (Etats-Unis d'Amérique)*** et M. Hubert Thierry (France)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1996.

** Mandat expirant le 31 décembre 1997.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

50/318. Nomination de membres du Corps commun d'inspection

À sa 95e séance plénière, le 19 décembre 1995, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection contenu dans l'annexe à sa résolution 31/192 du 22 décembre 1976, et sur la recommandation du Président¹², a nommé M. Louis Dominique Ouedraogo (Burkina Faso) membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans commençant le janvier 1996.

¹¹ A/50/778, par. 4.

¹² A/50/817.

En conséquence, le Corps commun d'inspection se compose des membres suivants : M. Andrzej Abraszewski (Pologne)****, M. Fatih Bouayad-Agha (Algérie)*, M. John D. Fox (États-Unis d'Amérique)****, M. Homero Luis Hernández Sánchez (République dominicaine)*, M. Boris Petrovitch Krasulin (Fédération de Russie)*, M. Sumihiro Kuyama (Japon)***, M. Francesco Mezzalama (Italie)*, M. Wolfgang M. Münch (Allemagne)****, M. Khalil Issa Othman (Jordanie)*, M. Louis Dominique Ouedraogo (Burkina Faso)**** et M. Raúl Quijano (Argentine)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1997.

** Mandat expirant le 31 décembre 1998.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1999.

**** Mandat expirant le 31 décembre 2000.

B. AUTRES DÉCISIONS

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

50/401. Organisation de la cinquantième session

À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport¹³, a adopté une série de dispositions relatives à l'organisation de la cinquantième session.

50/402. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À ses 3e, 41e, 55e et 77e séances plénières, les 22 septembre, 26 octobre, 10 novembre et 1er décembre 1995, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans ses premier¹⁴, deuxième¹⁵,

¹³ A/50/250, par. 5 à 37.

¹⁴ A/50/250, par. 45.

¹⁵ A/50/250/Add.1.

troisième¹⁶ et quatrième¹⁷ rapports, a adopté l'ordre du jour¹⁸ de la cinquantième session et décidé de la répartition des questions à examiner¹⁹.

À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²⁰, a décidé de reporter l'examen des questions suivantes et d'inscrire celles-ci à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session :

Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India

Question du Timor oriental.

À sa 41e séance plénière, le 26 octobre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²¹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session la question intitulée "Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix" et de l'examiner directement en séance plénière. L'Assemblée a décidé en outre de renvoyer la question aux Deuxième et Troisième Commissions, selon le cas, pour qu'elles l'examinent quant au fond.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²², a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une nouvelle en subdivision du point 112 (Questions relatives aux droits de l'homme), intitulée "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme" et de la renvoyer à la Troisième Commission.

À sa 55e séance plénière, le 10 novembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²³, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une nouvelle subdivision du point 95 (Développement durable et coopération économique internationale), intitulée "Alimentation et développement agricole durable", et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

¹⁶ A/50/250/Add.2.

¹⁷ A/50/250/Add.3.

¹⁸ A/50/251 et Add.1 à 3.

¹⁹ A/50/252 et Add.1 à 3.

²⁰ A/50/250, par. 41 et 42.

²¹ A/50/250/Add.1, par. 1.

²² Ibid., par. 2.

²³ A/50/250/Add.2, par. 1.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²⁴, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une nouvelle subdivision du point 17 (Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations), intitulée "Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection", et de l'examiner directement en séance plénière.

À sa 77e séance plénière, le 1er décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²⁵, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une question additionnelle intitulée "Admission de l'Organisation mondiale du tourisme à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²⁶, a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session une nouvelle subdivision du point 15 (Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux), intitulée "Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice", et de l'examiner directement en séance plénière.

Toujours à la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau²⁷, a décidé, étant donné l'importance politique de la question, d'examiner le point 164 de l'ordre du jour (Normalisation de la situation de l'Afrique du Sud) directement en séance plénière, étant entendu qu'en raison de la complexité financière de la question, la Cinquième Commission serait invitée à formuler des observations techniques concernant l'application de tout projet de résolution dont elle serait saisie en séance plénière pour suite à donner; elle a également décidé d'inviter la Cinquième Commission à présenter ses observations techniques le 12 décembre 1995 au plus tard.

50/403. Réunions d'organes subsidiaires pendant la cinquantième session

A

À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences²⁸, a décidé que le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance serait autorisé à se réunir du 18 août au 22 septembre 1995.

²⁴ Ibid., par. 2.

²⁵ A/50/250/Add.3, par. 1.

²⁶ Ibid., par. 2.

²⁷ Ibid., par. 4.

²⁸ A/50/404.

B

À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences²⁸ et du Bureau²⁹, a décidé que les organes subsidiaires ci-après seraient autorisés à se réunir pendant la cinquantième session :

a) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

b) Comité des relations avec le pays hôte;

c) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;

d) Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies;

e) Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;

f) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

C

À sa 41e séance plénière, le 26 octobre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences³⁰, a décidé que les organes suivants seraient autorisés à se réunir pendant la cinquantième session :

a) Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;

b) Groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'élaborer un agenda pour le développement;

c) Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

50/404. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 30e séance plénière, le 12 octobre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cour internationale de Justice³¹.

²⁹ A/50/250, par. 35.

³⁰ A/50/404/Add.1.

³¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 4 (A/50/4).

50/405. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 33e séance plénière, le 18 octobre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation³².

50/406. Question des îles Falkland (Malvinas)

À sa 45e séance plénière, le 31 octobre 1995, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Question des îles Falkland (Malvinas)" et d'inscrire celle-ci à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

50/408. Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 52e séance plénière, le 7 novembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du premier rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991³³.

50/409. Rapport du Conseil de sécurité

À sa 73e séance plénière, le 29 novembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité³⁴.

50/422. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste" et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

³² Ibid., Supplément No 1 (A/50/1).

³³ A/50/365-S/1995/728.

³⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément N° 2 (A/50/2).

50/423. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

À sa 94e séance plénière, le 18 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la proposition de la Hongrie³⁵, a décidé d'autoriser la Suisse, à titre exceptionnel, en sa qualité d'État assurant la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe du 1er au 31 janvier 1996, à présenter au nom des États membres de cette organisation des communications qui seront distribuées comme documents de l'Organisation des Nations Unies, et à participer aux débats de l'Assemblée générale, qui intéressent directement l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pendant la période en question.

50/444. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

À sa 97e séance plénière, le 21 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales" et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

50/445. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraqienne contre le Koweït

À sa 97e séance plénière, le 21 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraqienne contre le Koweït" et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

50/457. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies" et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

³⁵ A/50/L.63.

50/458. Notification par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général³⁶.

50/467. Rapport du Conseil économique et social

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte des chapitres I, II, V (sect. A), VI (sect. N), XIII et XIV du rapport du Conseil économique et social³⁷.

50/468. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement" et d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session.

50/475. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa cinquantième session

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle pourrait avoir à examiner en application de son règlement intérieur, les points suivants devaient encore être examinés pendant la cinquantième session :

- Point 10 : Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation;
- Point 12 : Rapport du Conseil de sécurité;
- Point 15 c) : Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice;
- Point 16 b) : Élection de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
- Point 20 b) : Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
- Point 23 : Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

³⁶ A/50/442.

³⁷ A/50/3 et Add.1. Paraîtra sous forme définitive en tant que Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/3/Rev.1).

- Point 28 : La situation en Bosnie-Herzégovine;
- Point 35 : Question de l'île comorienne de Mayotte;
- Point 38 : La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti;
- Point 42 : Question de Palestine;
- Point 47 : Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres;
- Point 55 : Question de Chypre;
- Point 112 b) : Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- Point 114 : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 115 : Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995;
- Point 116 : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997;
- Point 117 : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 118 : Corps commun d'inspection;
- Point 120 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 121 : Régime commun des Nations Unies;
- Point 122 : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient;
- Point 123 : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola;
- Point 124 : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité;
- Point 125 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental;
- Point 126 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador;
- Point 127 : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge;

- Point 128 : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies;
- Point 129 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II;
- Point 130 : Financement de la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique;
- Point 131 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre;
- Point 132 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie;
- Point 133 : Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti;
- Point 134 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria;
- Point 135 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda;
- Point 136 : Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
- Point 137 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan;
- Point 138 : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- Point 149 : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne;
- Point 151 : Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994;
- Point 159 : Gestion des ressources humaines;
- Point 160 : Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda

et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994;

Point 163 : Renforcement du système des Nations Unies.

2. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission

50/417. Éducation et formation en matière de désarmement

À sa 90e séance plénière, le 12 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Première Commission³⁸.

50/418. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

À sa 90e séance plénière, le 12 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission³⁹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

50/419. Réduction des budgets militaires

À sa 90e séance plénière, le 12 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Première Commission⁴⁰.

50/420. Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sous tous ses aspects

À sa 90e séance plénière, le 12 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴¹, rappelant sa décision 49/427 du 15 décembre 1994, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sous tous ses aspects."

³⁸ A/50/578.

³⁹ A/50/580, par. 7.

⁴⁰ A/50/581.

⁴¹ A/50/590, par. 72.

50/421. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

À sa 90e séance plénière, le 12 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴², se félicitant des progrès réalisés dans la rationalisation et l'amélioration des travaux de la Première Commission, a prié le Président de la Première Commission de continuer ses consultations sur la poursuite de la rationalisation des travaux de la Commission en vue d'améliorer encore l'efficacité de son fonctionnement, et a décidé de renvoyer à sa cinquante-deuxième session l'examen de la question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission" et d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de cette session.

3. Décisions adoptées sur les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

50/411. Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information⁴³

À sa 82e séance plénière, le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁴, a décidé de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information.

50/412. Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration

À sa 82e séance plénière, le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁵, a adopté le texte suivant :

"1. L'Assemblée générale, ayant examiné le chapitre qui, dans le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a trait au point de l'ordre du jour du Comité spécial intitulé 'Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises

⁴² A/50/599, par. 6.

⁴³ Voir aussi sect. II.A, décision 50/311.

⁴⁴ A/50/608, par. 9.

⁴⁵ A/50/610, par. 12.

par elles dans les territoires sous leur administration⁴⁶ et rappelant sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et toutes les autres résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives aux activités militaires dans les territoires coloniaux ou non autonomes, réaffirme sa profonde conviction que l'existence de bases et d'installations militaires dans les territoires intéressés pourrait constituer un obstacle à l'exercice par les peuples de ces territoires de leur droit à l'autodétermination et réitère sa ferme conviction que les bases et installations existantes, qui entravent l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, devraient être évacuées.

2. Consciente de l'existence de ces bases et installations dans certains de ces territoires, l'Assemblée générale prie instamment les puissances administrantes concernées de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'impliquer les territoires en question dans des actes d'hostilité ou d'ingérence dirigés contre d'autres États.

3. L'Assemblée générale continue de craindre que les activités militaires des puissances coloniales et les dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires placés sous leur administration ne portent atteinte aux droits et aux intérêts des peuples coloniaux concernés, en particulier à leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Elle demande une fois encore aux puissances coloniales concernées de mettre fin à ces activités et de supprimer ces bases militaires, conformément à ses résolutions pertinentes.

4. L'Assemblée générale réaffirme que les territoires coloniaux ou non autonomes et les zones adjacentes ne doivent pas servir à des essais nucléaires, au déversement de déchets nucléaires ou au déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

5. L'Assemblée générale déplore que l'on continue d'aliéner au bénéfice d'installations militaires, des terres dans les territoires coloniaux ou non autonomes, notamment dans les petits territoires insulaires du Pacifique et des Caraïbes, pareille utilisation d'importantes ressources locales risquant de compromettre le développement économique des territoires concernés.

6. L'Assemblée générale prend note de la décision prise par certaines puissances administrantes de fermer certaines bases militaires dans les territoires non autonomes ou d'en réduire la taille.

⁴⁶ A/50/23 (Partie III), chap. VI. Paraîtra sous forme définitive en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 23 (A/50/23).

7. L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à informer l'opinion publique mondiale des activités militaires et des dispositions de caractère militaire qui, dans les territoires coloniaux ou non autonomes, font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

8. L'Assemblée générale prie le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de poursuivre l'examen de cette question et de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante et unième session."

50/413. La situation dans les territoires occupés de Croatie

À sa 82e séance plénière, le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁷, a décidé de reporter à sa cinquante et unième session l'examen de la question intitulée "La situation dans les territoires occupés de Croatie" et d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de cette session.

50/414. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies

À sa 82e séance plénière, le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁸, a décidé de reporter à sa cinquante et unième session l'examen de la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" et d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de cette session.

50/415. Question de Gibraltar

À sa 82e séance plénière, le 6 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁴⁹, a adopté le texte suivant, qui exprimait le consensus des membres de l'Assemblée :

"L'Assemblée générale, rappelant sa décision 49/420 du 9 décembre 1994 et rappelant également que la déclaration dont les Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

⁴⁷ A/50/613, par. 5.

⁴⁸ A/50/614, par. 3.

⁴⁹ A/50/602 et Corr.1, par. 30.

d'Irlande du Nord sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984⁵⁰, stipule, entre autres choses, ce qui suit :

'Instituer un processus de négociation visant à résoudre tous les différends entre les parties au sujet de Gibraltar, ainsi qu'à promouvoir entre elles, dans leur intérêt mutuel, la coopération dans les domaines économique, culturel, touristique, militaire, de l'aviation et de l'environnement. Les deux parties acceptent que les questions de souveraineté soient traitées dans le cadre de ce processus. Le Gouvernement britannique tiendra pleinement son engagement de respecter la volonté de la population de Gibraltar, ainsi que l'établit le préambule de la Constitution de 1969',

note que, dans le cadre de ce processus, les Ministres des affaires étrangères de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réunissent chaque année à tour de rôle dans chacune des deux capitales – la réunion la plus récente s'étant tenue à Londres le 20 décembre 1994 – et demande instamment aux deux Gouvernements de poursuivre leurs négociations en vue d'apporter une solution définitive au problème de Gibraltar, à la lumière des résolutions de l'Assemblée générale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies."

4. Décisions adoptées sur les rapports de la Deuxième Commission

50/424. Questions de politique macro-économique

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la proposition du Président de l'Assemblée⁵¹, a pris acte des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les sources de financement du développement au milieu de la décennie⁵²;

b) Rapport du Secrétaire général sur les tendances à long terme du développement social et économique⁵³.

⁵⁰ A/39/732, annexe.

⁵¹ A/50/616, par. 21.

⁵² A/50/397.

⁵³ A/50/429.

50/425. Développement durable et coopération
économique internationale

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte de la partie I du rapport de la Deuxième Commission⁵⁴.

50/426. Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du
programme de la deuxième Décennie du développement
industriel de l'Afrique

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁵, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique⁵⁶.

50/427. Note du Secrétaire général relative aux négociations
sur un code international de conduite pour le transfert
de technologie

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁷, a pris acte de la note du Secrétaire général relative aux négociations sur un code international de conduite pour le transfert de technologie⁵⁸.

50/428. Note du Secrétaire général transmettant le rapport
des commissions régionales sur les progrès réalisés
au niveau régional, dans les préparatifs de la
Conférence des Nations Unies sur les établissements
humains (Habitat II)

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁵⁹, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport des commissions régionales sur les progrès réalisés, au niveau régional, dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)⁶⁰.

⁵⁴ A/50/617 et Corr.1.

⁵⁵ A/50/617/Add.12, par. 9.

⁵⁶ A/50/487.

⁵⁷ A/50/617/Add.1, par. 22.

⁵⁸ A/50/486.

⁵⁹ A/50/617/Add.3, par. 10.

⁶⁰ A/50/411.

50/429. Rapport du Secrétaire général sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶¹, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés⁶².

50/430. Environnement et développement durable

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission, a pris acte de la Partie I du rapport de la Deuxième Commission⁶³.

50/431. Rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁴, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement⁶⁵.

50/432. Notes du Secrétaire général concernant l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁶, a pris acte des notes du Secrétaire général concernant l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique"⁶⁷.

⁶¹ A/617/Add.5, par. 10.

⁶² A/50/746.

⁶³ A/50/618.

⁶⁴ A/50/618/Add.6, par. 8.

⁶⁵ A/50/182-E/1995/66 et Corr.1.

⁶⁶ A/50/618/Add.1, par. 21.

⁶⁷ A/50/74 et Add.1.

50/433. Rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse : application de la résolution 49/115 de l'Assemblée générale

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁸, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse : application de la résolution 49/115 de l'Assemblée générale⁶⁹;

50/434. Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'application d'ensemble du Plan d'action pour lutter contre la désertification, y compris son application dans la région soudano-sahélienne

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁸, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'application d'ensemble du Plan d'action pour lutter contre la désertification, y compris son application dans la région soudano-sahélienne⁷⁰.

50/435. Rapport du Secrétaire général concernant les activités de base du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, présenté en application de la résolution 1995/47 B du Conseil économique et social

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷¹, a pris acte du rapport du Secrétaire général concernant les activités de base du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, présenté en application de la résolution 1995/47 B du Conseil économique et social⁷².

⁶⁸ A/50/618/Add.2, par. 9.

⁶⁹ A/50/516.

⁷⁰ A/50/227-E/1995/99.

⁷¹ A/50/618/Add.5, par. 12.

⁷² A/50/521.

50/436. Documents relatifs aux activités opérationnelles de développement

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la proposition de la Deuxième Commission⁷³, a pris acte des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Exécution nationale des projets"⁷⁴;

b) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Comité administratif de coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Exécution nationale des projets"⁷⁵;

c) Rapport du Secrétaire général appelant l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa neuvième session⁷⁶.

50/437. Agenda pour le développement

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Deuxième Commission⁷⁷.

50/438. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) :
arrangements institutionnels

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷⁸, a pris note de la décision 1995/231 du Conseil économique et social, en date du 13 juillet 1995, et de la décision 95/20 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, en date du 14 juin 1995⁷⁹, et a approuvé l'accord conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population en vue de donner aux directeurs de pays résidents du FNUAP le titre de représentants du Fonds étant entendu que le Fonds prendrait des mesures visant à resserrer ses liens de coopération avec les coordonnateurs résidents pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies et soutiendrait activement ces derniers, compte tenu des dispositions de la résolution 47/199 de

⁷³ A/50/619, par. 18.

⁷⁴ A/50/113.

⁷⁵ A/50/113/Add.1.

⁷⁶ A/50/421.

⁷⁷ A/50/621.

⁷⁸ A/50/615/Add.1, par. 27.

⁷⁹ Voir E/1995/L.22; pour le texte final, voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 14 (E/1995/34).

l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, et sous réserve que cet accord n'entraîne pas d'augmentation des dépenses d'administration du Fonds.

50/439. Documents relatifs au rapport du Conseil économique et social

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷⁸, a pris note des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général sur le Prix des Nations Unies en matière de population⁸⁰;

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida⁸¹;

c) Note du Secrétaire général sur la révision des règles générales du Programme alimentaire mondial et la transformation des politiques et programmes d'aide alimentaire en conseil d'administration du Programme alimentaire mondial⁸².

50/440. Programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1996-1997

À sa 96e séance plénière, le 20 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁸³ et, conformément au paragraphe 5 de sa résolution 39/217 du 18 décembre 1984, a approuvé le programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1996-1997, tel qu'il figure dans l'annexe à la présente décision.

⁸⁰ A/50/132.

⁸¹ A/50/175-E/1995/57.

⁸² A/50/706.

⁸³ A/50/615/Add.2, par. 4.

ANNEXE

Projet de programme de travail biennal de la
Deuxième Commission pour 1996-1997⁸⁴

1996

Point 1. Rapport du Conseil économique et social⁸⁵

Prix des Nations Unies en matière de population

Documentation Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population et le Fonds d'affectation spéciale (décision 1982/112 du Conseil économique et social)

Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés

Documentation Rapport du Secrétaire général relatif aux répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien (résolution 1995/49 du Conseil économique et social et résolution 50/129 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Action préventive et intensification de la lutte contre la paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique

Documentation Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (résolution 50/128 de l'Assemblée générale)

Affaires et développement

⁸⁴ Conformément à la pratique établie et en application de la décision 38/429 de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission procédera chaque année à un débat général au début de ses travaux.

⁸⁵ La liste des questions et de la documentation pour ce point a été établie sur la base des demandes de rapports formulées par l'Assemblée générale. Elle sera définitivement arrêtée lorsque le Conseil économique et social aura achevé ses travaux en 1996.

⁸⁶ Rapport présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

Documentation Rapport du Comité chargé de l'élaboration d'un accord international sur les paiements illicites (résolution 50/106 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Point 2. Questions de politique macro-économique

a) Respect des engagements et application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application des politiques convenues dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et l'application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (résolutions 45/199, 47/152, 48/185 et 49/92 de l'Assemblée générale)

c) Transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés

Documentation Rapport du Secrétaire général (résolution 49/93 de l'Assemblée générale)

d) Financement du développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/91 de l'Assemblée générale

e) Crise de la dette extérieure et développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/92 de l'Assemblée générale

Point 3. Développement durable et coopération économique internationale

Documentation Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'application de la résolution 50/130 de l'Assemblée générale concernant les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

a) Commerce et développement

Documentation Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les travaux de sa neuvième session (résolution 50/98 de l'Assemblée générale)

Rapport du Conseil du commerce et du développement (résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (résolution 49/97 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures spécifiques en faveur des pays insulaires en développement (résolution 49/100 de l'Assemblée générale)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'application de la résolution 49/102 de l'Assemblée générale concernant le système de transit des États en développement sans littoral d'Asie centrale ayant récemment accédé à l'indépendance et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins

b) Alimentation et développement agricole durable

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/103 de l'Assemblée générale

c) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

Documentation Rapport du Secrétaire général (résolutions 48/181 et 49/106 de l'Assemblée générale)

d) Coopération pour le développement industriel

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/108 de l'Assemblée générale

e) Développement culturel

Documentation Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'exécution du programme de la Décennie mondiale du développement culturel (résolutions 41/187, 44/238, 45/189, 46/157 et 49/105 de l'Assemblée générale)⁸⁶

f) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Documentation Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (résolution 47/180 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des décisions de la Conférence, notamment le rôle joué par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (résolution 50/100 de l'Assemblée générale)

g) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/124 de l'Assemblée générale⁸⁶

Question pour l'examen de laquelle il n'a pas été demandé de documentation préliminaire

Produits de base (résolution 49/104 de l'Assemblée générale)

Point 4. Environnement et développement durable

a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Documentation Section du rapport du Conseil économique et social se rapportant aux travaux de la Commission du développement durable à sa quatrième session (résolution 47/191 de l'Assemblée générale)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique sur les résultats obtenus lors de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (résolution 50/111 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/112 concernant l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la

désertification, en particulier en Afrique (résolution 50/112 de l'Assemblée générale)

b) Session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire de 1997 (résolution 50/113 de l'Assemblée générale)

c) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application du Cadre international d'action pour la Décennie (résolution 50/117 A de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général contenant des propositions sur les moyens de renforcer les capacités du secrétariat de la Décennie en matière de programme et de coordination (résolution 50/117 A de l'Assemblée générale)

d) Application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'action entreprise pour appliquer la résolution 50/116 de l'Assemblée générale

e) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/115 de l'Assemblée générale

Point 5. Activités opérationnelles de développement

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Point 6. Formation et recherche

Université des Nations Unies

Documentation Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies, y compris les informations demandées dans la résolution 49/124 de l'Assemblée générale⁸⁶

Rapport du Secrétaire général (résolution 49/124 de l'Assemblée générale)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Documentation Rapport du Conseil d'administration de l'Institut

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (résolution 50/121 de l'Assemblée générale)

Point 7. Agenda pour le développement

a) Agenda pour le développement

Aucune documentation préliminaire n'a été demandée.

b) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat

Documentation Rapport du Secrétaire général (résolution 50/122 de l'Assemblée générale)

Point 8. Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour appliquer le programme de célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) et sur les mesures à prendre dans le cadre des préparatifs de la Décennie (résolution 50/107 de l'Assemblée générale)

Rapport du Comité administratif de coordination sur les activités d'appui prévues dans le cadre la Décennie (résolution 50/107)⁸⁶

1997⁸⁷

Point 1. Rapport du Conseil économique et social⁸⁸

Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1999-2000

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Action préventive et lutte contre le virus d'immunodéficience acquise (sida)

Documentation Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) (résolution 47/40 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Sommet mondial de l'alimentation

Documentation Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les résultats du Sommet (résolution 50/109 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Point 2. Questions de politique macro-économique

Financement du développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application des dispositions de la résolution 50/93 de l'Assemblée générale

Point 3. Développement durable et coopération économique internationale

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/94 de l'Assemblée générale concernant la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

⁸⁷ Le programme de travail et la liste des documents pour 1997 seront mis à jour en 1996, compte tenu des décisions que l'Assemblée générale aura prises à sa cinquantième session.

⁸⁸ La liste des questions et de la documentation pour ce point est donnée à titre indicatif et a été établie sur la base des demandes de rapports formulées par l'Assemblée générale. Elle sera définitivement arrêtée lorsque le Conseil aura achevé ses travaux en 1996.

a) Commerce et développement

Documentation Rapport du Conseil du commerce et du développement (résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/96 de l'Assemblée générale concernant les mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement

Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de la CNUCED sur l'action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (résolution 50/97 de l'Assemblée générale)

b) Établissements humains

Documentation Rapport de la Commission des établissements humains, y compris le rapport de la Commission sur l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (résolutions 32/162, 43/180 et 43/181 de l'Assemblée générale)⁸⁶

c) Science et technique au service du développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 50/101 de l'Assemblée générale

d) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/103

e) Mobilisation effective des femmes en vue de leur pleine intégration au développement

Documentation Rapport du Secrétaire général (résolutions 42/178 et 50/104 de l'Assemblée générale)

f) Mise en valeur des ressources humaines

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/105 de l'Assemblée générale

g) Affaires et développement

Documentation Rapport du Secrétaire général (résolution 48/180 de l'Assemblée générale)

Point 4. Environnement et développement durable

Documentation Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale)⁸⁶

Note du Secrétaire générale sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des dispositions prises en vue de fournir un appui administratif au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (résolution 50/115 de l'Assemblée générale)

Rapport oral du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/110 de l'Assemblée générale

a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Documentation Section pertinente du Rapport du Conseil économique et social se rapportant aux travaux de la Commission du développement durable à sa cinquième session (résolution 47/191 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/114 de l'Assemblée générale concernant la désertification et la sécheresse

b) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 50/117 B de l'Assemblée générale

Point 5. Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

b) Coopération économique et technique entre pays en développement

Documentation Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (résolution 33/134 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/118 de l'Assemblée générale concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (résolution 50/119 de l'Assemblée générale)

Point 6. Formation et recherche

Aucune documentation préliminaire n'a été demandée.

Point 7. Migrations internationales et développement, y compris la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement

Documentation Rapport du Secrétaire général (résolution 50/123 de l'Assemblée générale)

5. Décisions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission

50/441. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale

À sa 97e séance plénière, le 21 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸⁹ a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid⁹⁰;

b) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale⁹¹;

c) Note du Secrétaire général transmettant à l'Assemblée générale le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée⁹².

⁸⁹ A/50/626, par. 24.

⁹⁰ A/50/468.

⁹¹ A/50/493.

⁹² A/50/476.

50/442. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre du point intitulé "Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille"

À sa 97e séance plénière, le 21 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁹³, a pris note des documents suivants :

a) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde⁹⁴;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées⁹⁵.

50/443. Document examiné par l'Assemblée générale au titre de la question intitulée "Prévention du crime et justice pénale"

À sa 97e séance plénière, le 21 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁹⁶, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants⁹⁷.

50/459. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question intitulée "Promotion de la femme"

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁹⁸, a pris acte des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁹⁹;

⁹³ A/50/628, par. 26.

⁹⁴ A/50/84-E/1995/12.

⁹⁵ A/50/473.

⁹⁶ A/50/629, par. 23.

⁹⁷ A/50/373.

⁹⁸ A/50/630 et Corr.1, par. 35.

⁹⁹ A/50/346.

b) Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme¹⁰⁰.

50/460. Questions relatives aux droits de l'homme

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte de la partie I du rapport de la Troisième Commission¹⁰¹.

50/461. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre des questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹⁰², a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les viols et sévices dont les femmes sont victimes dans les zones de conflit armé en ex-Yougoslavie¹⁰³;

b) Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans le sud du Liban et l'ouest de la Bekaa¹⁰⁴.

50/462. Questions relatives aux droits de l'homme : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale a pris acte de la partie VI du rapport de la Troisième Commission¹⁰⁵.

¹⁰⁰ A/50/538.

¹⁰¹ A/50/635.

¹⁰² A/50/635/Add.3, par. 77.

¹⁰³ A/50/329.

¹⁰⁴ A/50/662.

¹⁰⁵ A/50/635/Add.5.

50/463. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question relative à la Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹⁰⁶, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix¹⁰⁷.

50/464. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹⁰⁸, rappelant sa résolution 48/141 du 20 décembre 1993, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session et de ses sessions ultérieures, au titre de la question intitulée "Questions relatives aux droits de l'homme" une subdivision intitulée "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme".

50/465. Organisation des travaux de la Troisième Commission et projet de programme de travail biennal de la Commission pour 1996-1997

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹⁰⁸, conformément à ses résolutions 45/175 du 18 décembre 1990 et 46/140 du 17 décembre 1991, a approuvé l'organisation des travaux de la Troisième Commission et le programme de travail biennal de la Commission pour 1996-1997, tels qu'ils figurent dans les annexes I et II de la présente décision.

ANNEXE I

Organisation des travaux de la Troisième Commission

A. Directives concernant la limitation de la durée des déclarations

1. Conformément à l'article 106 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et au paragraphe 22 de sa décision 34/401 sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, le Président de la Troisième Commission devrait proposer à la Commission, au début de chaque session, la limitation du temps de parole.

¹⁰⁶ A/50/816, par. 15.

¹⁰⁷ A/50/744.

¹⁰⁸ A/50/625, par. 10.

2. Vu les résolutions 45/175 et 46/140 de l'Assemblée générale, en date des 18 décembre 1990 et 17 décembre 1991 sur la rationalisation des travaux de la Troisième Commission, les déclarations faites par les délégations ou au nom de groupes de délégations, de même que les déclarations des représentants du Secrétariat, ne devraient pas, sauf décision contraire de la Commission, prise au début de la session, dépasser 15 minutes. Cette limitation sera appliquée à tous les intervenants avec une certaine souplesse. Pour gagner du temps, tous les intervenants sont invités à faire preuve de discipline, plus particulièrement lorsque des déclarations auront déjà été faites au nom d'un groupe. Pour des raisons pratiques, il convient d'encourager les déclarations de groupe le premier jour de la discussion d'un point ou d'une subdivision de point de l'ordre du jour. À cet égard, on ne saurait trop souligner qu'il importe de faire distribuer la documentation à temps, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, pour permettre aux délégations de s'inscrire sans tarder sur la liste des orateurs.

B. Projets de résolution sur les rapports des organes créés par traité et rapports du Secrétaire général sur l'état des traités

3. Tous les organes créés par traité présenteront des rapports à l'Assemblée générale, conformément à leurs mandats respectifs. Les résolutions de fond consacrées à ces rapports devraient être adoptées tous les deux ans, conformément au programme de travail de la Troisième Commission. Chaque fois que cela sera possible, il est recommandé de ne pas présenter à part les projets de résolution sur l'état des traités, mais de les incorporer dans le projet de résolution relatif au rapport de l'organe considéré. Une année sur deux, la Commission devrait se borner à prendre acte des rapports, sauf si elle juge nécessaire de se prononcer sur une question de fond.

C. Proposition émanant d'organes subsidiaires du Conseil économique et social

4. Le Conseil économique et social devrait dans toute la mesure possible, lorsqu'il présente des propositions à l'Assemblée générale, tenir compte du programme de travail de la Troisième Commission.

D. Programme de travail

5. La Troisième Commission devrait, dès qu'elle aura élu les membres de son bureau, tenir une réunion informelle au cours de laquelle elle examinerait son programme de travail, sur la base d'un projet établi par le Secrétariat, et étudierait les autres aspects de l'organisation de ses travaux, notamment l'état de la documentation.

6. Les questions qui seront renvoyées à la Troisième Commission lors de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale devraient être examinées dans l'ordre suivant :

Point 2 Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

- Point 3 Prévention du crime et justice pénale
- Point 4 Contrôle international des drogues
- Point 5 Promotion de la femme
- Point 6 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
- Point 7 Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires
- Point 8 Promotion et protection des droits de l'enfant
- Point 9 Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones
- Point 10 Élimination du racisme et de la discrimination raciale¹⁰⁹
- Point 11 Droit des peuples à l'autodétermination¹⁰⁹
- Point 12 Questions relatives aux droits de l'homme^{110, 111} :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
- Point 1 Rapport du Conseil économique et social

¹⁰⁹ Les points 10 et 11 doivent être examinés conjointement. Les délégations pourront faire des déclarations séparées sur chacun des points si elles le souhaitent.

¹¹⁰ L'alinéa a) sera examiné séparément; les alinéas b), c), d) et e) seront examinés conjointement.

¹¹¹ Les délégations pourront faire une déclaration au titre de l'alinéa a) et deux déclarations au titre des alinéas b), c), d) et e), mais non pas deux déclarations au titre de l'un quelconque des alinéas.

7. La Troisième Commission pourra revoir cet arrangement à sa réunion d'organisation, en fonction notamment de l'état de la documentation.

E. Établissement et présentation des projets de résolution

8. Les délégations voudront bien, en rédigeant les projets de résolution, respecter le programme de travail de la Troisième Commission reproduit plus bas.

9. Les délégations sont invitées à tenir compte des directives générales ci-après, données dans les résolutions 45/175 et 46/140 de l'Assemblée générale, en ce qui concerne la présentation des propositions¹¹² :

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Tous les ans

Situation sociale dans le monde¹¹³

Tous les deux ans

Application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà (années impaires)

¹¹² La référence aux années "paires" et "impaires" s'entend des années civiles.

¹¹³ 1996 – Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

1997 – Rapport sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

1998 – Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

1999 – Rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

Application du Plan d'action international sur le vieillissement, Année internationale des personnes âgées (1999) et activités connexes (années impaires)

Application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (années impaires)

Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (années paires)

Application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (années impaires)

Année internationale de la famille (années impaires)

Coopération en vue d'assurer l'éducation pour tous (1997)

Tous les cinq ans

Anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (1999)

Point 3. Prévention du crime et justice pénale

Tous les ans

Renforcement du programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Tous les deux ans

Coopération internationale contre le crime organisé (années paires)

Tous les cinq ans

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2000)

Point 4. Contrôle international des drogues

Tous les ans

Application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes; action internationale contre la toxicomanie et le trafic des drogues; respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic des drogues; programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues; mesures visant à renforcer la coopération

internationale contre la production, la vente, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et questions connexes; proposition relative à l'organisation d'une conférence sur la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes

Tous les deux ans

Application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (années paires)

Point 5. Promotion de la femme

Tous les ans

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

Violence à l'égard des travailleuses migrantes

Traite des femmes et des petites filles (1996)

Tous les deux ans

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (années paires)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (années impaires)

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (années impaires)

Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (années impaires)

Point 6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Tous les ans

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Tous les ans

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique

/...

Examen et étude d'ensemble des problèmes des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des personnes participant à des migrations apparentées (1996)

Assistance aux enfants réfugiés non accompagnés (1996)

Tous les deux ans

Nouvel ordre humanitaire international (années paires)

Tous les cinq ans

Prorogation du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (1997)

Point 8. Promotion et protection des droits de l'enfant

Tous les ans

Mesures internationales pour prévenir et éliminer la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants; protection des enfants touchés par les conflits armés; la petite fille

Tous les deux ans

Convention relative aux droits de l'enfant (années paires)

Rapport du Comité des droits de l'enfant (années paires)

Point 9. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones

Tous les ans

Décennie internationale des populations autochtones

Tous les deux ans

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (années paires)

Point 10. Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Tous les ans

Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

État de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

Situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Tous les deux ans

État de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (années paires)

Point 11. Droit des peuples à l'autodétermination

Tous les ans

Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (à examiner tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires)

Point 12. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Tous les ans

Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention)

Tous les deux ans

Rapport du Comité contre la torture et état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (années paires)

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (années paires)

État de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (années paires)

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (années impaires)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Tous les ans

Divers moyens et méthodes qui s'offrent, dans le système des Nations Unies, de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Droit au développement

Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Droits de l'homme et terrorisme

Renforcement du Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat

Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité

Année des Nations Unies pour la tolérance (1996)

Respect du droit à la liberté universelle de voyager et importance capitale du regroupement familial (1996)

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme

Renforcement de l'état de droit

Tous les deux ans

Exécutions sommaires ou arbitraires (années paires)

Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (années paires)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (années paires)

Question des disparitions forcées ou involontaires (années paires)

Droits de l'homme et extrême pauvreté (années paires)

Droits de l'homme et exodes massifs (années impaires)

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (années impaires)

Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États en ce qui concerne les processus électoraux (années impaires)

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (années impaires)

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (années impaires)

Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (années impaires)

Tous les cinq ans

Décernement de prix des droits de l'homme

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Informations demandées dans la résolution 48/155 (1996)¹¹⁴

- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Tous les ans

Application et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne adoptés à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Tous les ans

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

ANNEXE II

Programme de travail biennal de la Troisième
Commission pour 1996-1997

1996¹¹⁵

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

¹¹⁴ Voir aussi A/50/PV.99.

¹¹⁵ Le programme de travail et la documentation pour 1996 seront révisés en fonction des décisions prises par le Conseil économique et social en 1996.

Documentation

Chapitres du rapport du Conseil économique et social se rapportant à des questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyées à la Troisième Commission

Point 2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille¹¹⁶

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 49/155 de l'Assemblée générale sur le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales

Point 3. Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/145 de l'Assemblée générale concernant le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/146 concernant le renforcement du programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 50/147)

Point 4. Contrôle international des drogues

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (résolutions 49/168 de l'Assemblée générale, sect. VI, et 50/148, sect. VII)

¹¹⁶ Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

Rapport du Secrétaire général contenant la mise à jour bisannuelle du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (résolution 48/112, sect. IV)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial (résolution 50/148)

Point 5. Promotion de la femme

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolutions 39/125 et 50/166)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124)

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (résolution 50/164)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/167 concernant la traite des femmes et des petites filles

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/168 concernant la violence à l'égard des travailleuses migrantes, y compris le rapport du groupe d'experts

Point 6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (résolution 50/203 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur les moyens permettant de renforcer la capacité du système des Nations Unies pour ce qui est d'appuyer le suivi de la Conférence (résolution 50/203)⁸⁶

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Rapport du Secrétaire général sur un nouvel ordre humanitaire international (résolution 49/170 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique (résolution 50/149)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux enfants réfugiés non accompagnés (résolution 50/150)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/151 concernant l'examen et l'étude d'ensemble des problèmes des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des personnes participant à des migrations apparentées

Point 8. Promotion et protection des droits des enfants

Documentation

Rapport du Comité des droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 49/211)

Rapport du Secrétaire général (résolution 50/153)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (résolution 50/153)

Point 9. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (décision 49/458 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les mécanismes, procédures et programmes relatifs aux populations autochtones (résolution 50/157)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Décennie aux niveaux national, régional et international (résolution 50/157)

Rapport du Comité administratif de coordination sur les activités des organismes des Nations Unies ayant trait à la Décennie (résolution 50/157)

Point 10. Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution 3380 (XXX)]

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX)]

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (résolution 50/135)

Rapport du Secrétaire général contenant des propositions visant à compléter le Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 50/136)

Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 50/137)

Point 11. Droit des peuples à l'autodétermination

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'utilisation de mercenaires (résolution 50/138 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination (résolution 50/139)

Point 12. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité des droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]⁸⁶

Rapport du Comité contre la torture (résolution 39/46)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (résolution 36/151)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 49/177)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (résolution 50/169)

Rapport du Secrétaire général sur la nécessité d'assurer aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme les ressources financières, humaines et autres dont ils ont besoin pour fonctionner comme il convient (résolution 50/170)

Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (résolution 50/170)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'Année des Nations Unies pour la tolérance (résolution 49/213)

Rapport du Secrétaire général sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (résolution 49/187)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 49/189)

Rapport du Secrétaire général sur la question des disparitions forcées ou involontaires (résolution 49/193)

Rapport du Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme : culture de la paix (résolution 50/173)

Rapport du Secrétaire général sur l'aide apportée au Gouvernement et au peuple cambodgiens par le Centre pour les droits de l'homme en ce qui concerne la promotion et la défense des droits de l'homme (résolution 50/178)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'état de droit (résolution 50/179)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/180 concernant la promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (résolution 50/183)

Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (résolution 50/184)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme (résolution 50/187)

Questions à examiner pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable

Droits de l'homme et extrême pauvreté (résolution 49/179)

Divers moyens et méthodes qui s'offrent, dans le système des Nations Unies, de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolution 49/186)

Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité (résolution 50/174)

Respect du droit à la liberté universelle de voyager et importance capitale du regroupement familial (résolution 50/175)

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (résolution 50/177)

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Kosovo (résolution 50/190)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/192 concernant les viols et les sévices dont les femmes sont victimes dans les zones de conflit armé dans l'ex-Yougoslavie

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (résolution 50/194)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Nigéria (résolution 50/199)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda (résolution 50/200)

Questions à examiner pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable

Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (résolution 50/188)

Situation des droits de l'homme en Afghanistan (résolution 50/189)

Situation des droits de l'homme en Iraq (résolution 50/191)

Situation des droits de l'homme en République de Bosnie-Herzégovine, en République de Croatie et en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) (résolution 50/193)

Situation des droits de l'homme en Haïti (résolution 50/196)

Situation des droits de l'homme au Soudan (résolution 50/197)

Situation des droits de l'homme à Cuba (résolution 50/198)

d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapport du Secrétaire général (résolutions 48/121 et 50/201)

e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141)⁸⁶

1997

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

/...

Documentation

Chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social sur des questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyées à la Troisième Commission

Point 2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (résolution 44/56 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis pour assurer l'égalisation des chances et la pleine intégration des handicapés dans les différents organes du système des Nations Unies (résolution 48/95)

Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs entrepris pour la célébration de l'Année internationale des personnes âgées (résolution 50/141)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale de la famille (résolution 50/142)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des objectifs de l'éducation pour tous, y compris les recommandations du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous (résolution 50/143)⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur la mise au point d'indicateurs mondiaux d'incapacité (résolution 50/144)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (résolution 50/81)⁸⁶

Point 3. Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Point 4. Contrôle international des drogues

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Point 5. Promotion de la femme

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 39/125)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/165 concernant l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Institut international de recherche pour la promotion de la femme (résolution 50/163)

Point 6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (résolution 50/203 de l'Assemblée générale)⁸⁶

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Point 8. Promotion et protection des droits de l'enfant

Point 9. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones

Rapport du Comité administratif de coordination sur les activités des organismes des Nations Unies ayant trait à la Décennie (résolution 50/157 de l'Assemblée générale)

Point 10. Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
[résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale
sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution
3380 (XXX)]

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
[résolution 2106 A (XX)]

Point 11. Droit des peuples à l'autodétermination

Point 12. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Rapport du Comité des droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI) de
l'Assemblée générale]⁸⁶

Rapport du Secrétaire général sur l'état des Pactes internationaux relatifs
aux droits de l'homme (résolution 50/171)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de
mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés
fondamentales

Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la
promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 50/176 de
l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans
l'administration de la justice (résolution 50/181)

Rapport du Secrétaire général sur les efforts entrepris en matière de
programmes, d'institutions, d'administration, de finances et de gestion
pour améliorer la capacité des Nations Unies de prévenir les exodes massifs
de réfugiés et de s'attaquer à leurs causes (résolution 50/182)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 49/190 et
50/185 concernant l'affermissement du rôle de l'Organisation des
Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe

d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation

Rapport du Secrétaire général sur la possibilité de créer un fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes du terrorisme (résolution 50/186)

Question à examiner pour laquelle il n'a pas été demandé de documentation préalable

Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États en ce qui concerne les processus électoraux (résolution 50/172)

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Question à examiner pour laquelle il n'a pas été demandé de documentation préalable

Protection et assistance offertes aux personnes déplacées dans leur propre pays (résolution 50/195)

- d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapport du Secrétaire général (résolution 48/121)

- e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141)⁸⁶

50/466. Rapport du Conseil économique et social

À sa 99e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹⁰⁸, a pris acte des chapitres I, III, V (sect. B et D à I), IX et XIV du rapport du Conseil économique et social³⁷.

6. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission

50/407. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti

A

À sa 46e séance plénière, le 1er novembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁷,

¹¹⁷ A/50/705, par. 5.

a) A décidé, à titre d'arrangement spécial, et compte tenu du montant brut de 21 202 240 dollars des États-Unis (soit un montant net de 20 840 040 dollars) déjà réparti conformément à sa résolution 49/239 du 31 mars 1995, de répartir entre les États Membres le montant additionnel brut de 42 404 480 dollars (soit un montant net de 41 680 080 dollars) pour la période allant du 1er août au 31 octobre 1995, en tenant compte de la composition des groupes indiquée aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 43/232 du 1er mars 1989, telle qu'elle avait été modifiée par ses résolutions 44/192 B du 21 décembre 1989, 45/269 du 27 août 1991, 46/198 A du 20 décembre 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 49/249 A du 20 juillet 1995 et 49/249 B du 14 septembre 1995 et par sa décision 48/472 A du 23 décembre 1993, et en se fondant sur le barème des quotes-parts pour l'année 1995¹¹⁸;

b) A décidé également que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il serait déduit des charges à répartir entre les États Membres, en application de l'alinéa a) ci-dessus, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts au titre des recettes supplémentaires provenant des contributions du personnel approuvées pour la Mission des Nations Unies en Haïti pour la période allant du 1er août au 31 octobre 1995, soit un montant de 724 400 dollars;

c) A décidé en outre d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses pour le fonctionnement de la Mission jusqu'à concurrence d'un montant brut de 21 202 240 dollars (soit un montant net de 20 840 040 dollars) pour la période allant du 1er au 30 novembre 1995;

d) A décidé, à titre d'arrangement spécial, de répartir entre les États Membres le montant brut de 21 202 240 dollars (soit un montant net de 20 840 040 dollars) pour la période allant du 1er au 30 novembre 1995, selon les modalités prévues à l'alinéa a) ci-dessus;

e) A décidé aussi que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X), il serait déduit des charges à répartir entre les États Membres, en application de l'alinéa d) ci-dessus, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts au titre des recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour la Mission pour la période allant du 1er au 30 novembre 1995, soit un montant de 362 200 dollars.

B

À sa 78e séance plénière, le 4 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁹, a décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 10 601 120 dollars des États-Unis (montant net : 10 420 020 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Haïti pour la période allant du 1er au 15 décembre 1995.

¹¹⁸ Voir la résolution 49/19 B.

¹¹⁹ A/50/705/Add.1, par. 6.

50/410. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies

A

À sa 78e séance plénière, le 4 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²⁰, a décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 115 373 000 dollars des États-Unis (montant net : 113 866 300 dollars) aux fins du fonctionnement des forces combinées pour la période allant du 1er au 31 décembre 1995, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de maintenir les forces au-delà du 30 novembre 1995.

B

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²¹,

a) A décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 100 millions de dollars (montant net : 98 430 700 dollars) au titre des opérations dans l'ex-Yougoslavie pour la période du 1er janvier au 31 mars 1996;

b) A prié le Secrétaire général de lui présenter, à la reprise de sa cinquantième session, des prévisions de dépenses concernant les nouvelles opérations en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, la poursuite des opérations de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et la liquidation de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie et de la Force de protection des Nations Unies;

c) A décidé, à titre d'arrangement spécial, de répartir entre les États Membres le montant brut de 89 484 800 dollars (montant net : 87 915 500 dollars) pour la période du 1er janvier au 31 mars 1996, en tenant compte de la composition des groupes indiquée aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 43/232 du 1er mars 1989, telle qu'elle avait été révisée par ses résolutions 44/192 B du 21 décembre 1989, 45/269 du 27 août 1991, 46/198 A du 20 décembre 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 49/249 A du 20 juillet 1995 et 49/249 B du 14 septembre 1995 et par ses décisions 48/472 A du 23 décembre 1993 et 50/451 B du 23 décembre 1995, et en se fondant sur les barèmes des quotes-parts de l'année 1996¹¹⁸;

d) A décidé également que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il serait déduit des sommes à répartir entre les États Membres en application de l'alinéa c) ci-dessus leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts au titre des recettes

¹²⁰ A/50/796, par. 6.

¹²¹ A/50/796/Add.1, par. 6.

provenant des contributions du personnel approuvées pour les opérations dans l'ex-Yougoslavie pour la période du 1er janvier au 31 mars 1996, soit un montant de 1 569 300 dollars.

50/446. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²², l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental¹²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁴ :

a) A décidé d'ouvrir au Compte spécial pour la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental un crédit d'un montant brut de 22 370 000 dollars des États-Unis (montant net : 20 384 400 dollars) déjà autorisé et mis en recouvrement pour la période allant du 1er octobre 1995 au 31 janvier 1996, conformément à la résolution 49/247 de l'Assemblée générale, en date du 20 juillet 1995;

b) A décidé également qu'il serait déduit des charges à répartir ultérieurement entre les États Membres qui s'étaient acquittés de leurs obligations financières à l'égard de la Mission leurs parts respectives du solde inutilisé, d'un montant brut de 2 618 600 dollars (montant net : 2 217 800 dollars) correspondant à la période allant du 1er octobre 1994 au 30 juin 1995;

c) A décidé en outre qu'il serait déduit du montant des engagements non réglés par les États Membres qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières à l'égard de la Mission leurs parts respectives du solde inutilisé, d'un montant brut de 2 618 600 dollars (montant net : 2 217 800 dollars) correspondant à la période allant du 1er octobre 1994 au 30 juin 1995.

50/447. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²⁵, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'observation des

¹²² A/50/819, par. 6.

¹²³ A/50/655 et Corr.1 et 2.

¹²⁴ A/50/802.

¹²⁵ A/50/818, par. 5.

Nations Unies en El Salvador¹²⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁴, et en attendant la présentation du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission d'observation pour le premier trimestre de 1996, a décidé que les dépenses additionnelles à engager, d'un montant brut de 842 300 dollars des États-Unis (soit un montant net de 763 000 dollars), pour assurer le fonctionnement de la Mission pour la période comprise entre le 1er décembre 1994 et le 31 mai 1995, seraient financées par prélèvement sur les économies réalisées lors des périodes antérieures de son mandat.

50/448. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²⁷, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre¹²⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁴, a souscrit aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport, en particulier au paragraphe 41.

50/449. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²⁹, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie¹³⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁴,

a) A décidé que, dans le cas des États Membres qui s'étaient acquittés de leurs obligations financières au titre de la Mission, il serait déduit des charges à répartir sur leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 1 966 500 dollars (montant net : 1 858 600 dollars) pour la période du 14 janvier au 15 mai 1995;

b) A décidé également que, dans le cas des États Membres qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières au titre de la Mission, leur part du solde inutilisé d'un montant brut de 1 966 500 dollars (montant net : 1 858 600 dollars) pour la période du 14 janvier au 15 mai 1995 serait déduite des sommes dont ils demeuraient redevables.

¹²⁶ A/50/735.

¹²⁷ A/50/827, par. 5.

¹²⁸ A/50/722 et Corr.1.

¹²⁹ A/50/820, par. 6.

¹³⁰ A/50/731.

50/450. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³¹, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan¹³² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁴,

a) A décidé qu'il serait déduit des charges à répartir ultérieurement entre les États Membres qui s'étaient acquittés de leurs obligations financières à l'égard de la Mission leurs parts respectives du solde inutilisé, d'un montant brut de 378 600 dollars (montant net : 373 800 dollars) correspondant à la période allant du 16 décembre 1994 au 16 juin 1995;

b) A décidé également qu'il serait déduit du montant des engagements non réglés par les États Membres qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières à l'égard de la Mission leurs parts respectives du solde inutilisé, d'un montant brut de 378 600 dollars (montant net : 373 800 dollars) correspondant à la période allant du 16 décembre 1994 au 16 juin 1995.

50/451. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

A

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³³, a pris acte de la note du Secrétaire général sur le modèle de budget des opérations de maintien de la paix¹³⁴ et a fait siennes les observations et recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹³⁵.

B

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³⁶, a décidé, à titre d'arrangement spécial, s'agissant de la composition des groupes énoncée aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 43/232 du 1er mars 1989, telle que modifiée

¹³¹ A/50/828, par. 6.

¹³² A/50/749.

¹³³ A/50/821, par. 5.

¹³⁴ A/50/319.

¹³⁵ A/50/798.

¹³⁶ A/50/821/Add.1, par. 4.

par ses résolutions 44/192 B du 21 décembre 1989, 45/269 du 27 août 1991, 46/198 A du 20 décembre 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 49/249 A du 20 juillet 1995 et 49/249 B du 14 septembre 1995 et par sa décision 48/472 A du 23 décembre 1993, aux fins de la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix, que les Palaos seraient incluses dans le groupe d'États Membres visé à l'alinéa d) du paragraphe 3 de sa résolution 43/232 et que sa contribution au financement des opérations de maintien de la paix serait calculée conformément aux dispositions de la résolution qu'adopterait l'Assemblée au sujet du barème des quotes-parts.

50/452. Planification des programmes

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³⁷, rappelant sa résolution 47/214 du 23 décembre 1992 et la section I.B de sa résolution 48/218 en date du 23 décembre 1993 :

a) A décidé d'autoriser le Secrétaire général à commencer à établir le projet de plan à moyen terme pour la période postérieure à 1997, sur la base des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-quatrième session ainsi que par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et compte tenu des vues exprimées par les États Membres à la Cinquième Commission, et a prié le Secrétaire général de lui présenter le plan à moyen terme pour la période considérée à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination;

b) A décidé également d'aborder les autres questions à examiner au titre du point intitulé "Planification des programmes" en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997¹³⁸.

50/453. Modifications du Règlement du personnel

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³⁹, a pris note des modifications des séries 100 et 200 du Règlement du personnel figurant dans le rapport du Secrétaire général¹⁴⁰.

50/454. Gestion des ressources humaines

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³⁹, a décidé de renvoyer à la reprise

¹³⁷ A/50/795, par. 5.

¹³⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément N° 6 (A/50/6/Rev.1).

¹³⁹ A/50/834, par. 6.

¹⁴⁰ A/C.5/50/32.

de la cinquantième session l'examen de la question intitulée "Gestion des ressources humaines", en particulier des rapports du Secrétaire général sur la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies¹⁴¹, en attendant l'examen des incidences juridiques de la proposition du Secrétaire général.

50/455. Admission de l'Organisation mondiale du tourisme à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴², a décidé d'admettre l'Organisation mondiale du tourisme à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément à l'article 3 des statuts de la Caisse, avec effet au 1er janvier 1996.

50/456. Rapport du Conseil économique et social

À sa 98e séance plénière, le 22 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴³, a pris acte des chapitres I, IX, XII et XIV du rapport du Conseil économique et social³⁷.

50/469. Suite des travaux consacrés à certains points de l'ordre du jour

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴⁴, a décidé que la Cinquième Commission poursuivrait à la reprise de sa cinquantième session l'examen des points de l'ordre du jour indiqués ci-après et des rapports correspondants :

- Point 114 : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 115 : Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995;
- Point 116 : Projet de budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997;
- Point 117 : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 118 : Corps commun d'inspection;

¹⁴¹ A/C.5/49/60 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1 et A/C.5/50/2 et Add.1.

¹⁴² A/50/822, par. 5.

¹⁴³ A/50/794, par. 4.

¹⁴⁴ A/50/840, par. 8.

- Point 120 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 121 : Régime commun des Nations Unies;
- Point 122 : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient;
- Point 123 : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola;
- Point 124 : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité
- Point 124a : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
- Point 125 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental;
- Point 126 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador;
- Point 127 : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge;
- Point 128 : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies;
- Point 129 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II;
- Point 130 : Financement de la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique;
- Point 131 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre;
- Point 132 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie;
- Point 133 : Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti;
- Point 134 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria;
- Point 135 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda;
- Point 136 : Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit

international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;

- Point 137 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan;
- Point 138 : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- Point 149 : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne;
- Point 159 : Gestion des ressources humaines;
- Point 160 : Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

50/470. Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1996-1997

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴⁴, a décidé, en application du paragraphe 6 de sa résolution 46/220 du 20 décembre 1991, d'approuver le programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1996-1997 figurant en annexe à la présente décision.

ANNEXE

Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 1996-1997

A. Programme de travail pour 1996

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995
4. Planification des programmes
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
6. Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

7. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
8. Plan des conférences
9. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
10. Gestion des ressources humaines
11. Régime commun des Nations Unies
12. Régime des pensions des Nations Unies
13. Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
14. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
15. Rapport du Conseil économique et social
16. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

B. Programme de travail pour 1997

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997
4. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
6. Corps commun d'inspection
7. Plan des conférences
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
9. Régime commun des Nations Unies
10. Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
11. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

12. Rapport du Conseil économique et social
13. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

50/471. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

A

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴⁵, a décidé que :

a) La quote-part des Palaos, admises à l'Organisation des Nations Unies le 15 décembre 1994, serait de 0,01 % pour les années 1995, 1996 et 1997;

b) Les contributions des Palaos pour 1995, 1996 et 1997 seraient calculées sur la même base que celles des autres États Membres, si ce n'est que, dans le cas des crédits ouverts ou des montants répartis par l'Assemblée générale pour le financement d'opérations de maintien de la paix, les contributions des Palaos, déterminées en fonction du groupe de contribuants dans lequel l'Assemblée les aurait rangées, seraient proportionnelles à la fraction d'année civile considérée;

c) Les contributions des Palaos pour 1995 seraient comptabilisées en recettes accessoires en application de l'alinéa c) de l'article 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;

d) Pour les années 1996 et 1997, la quote-part des Palaos serait ajoutée au barème des quotes-parts fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/19 B du 23 décembre 1994;

e) L'avance que les Palaos étaient tenues de verser au Fonds de roulement serait calculée en multipliant le montant autorisé du Fonds par leur quote-part, soit 0,01 %, et s'ajouterait au montant du Fonds tant que la quote-part des Palaos ne serait pas incluse dans un barème de 100 %.

B

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴⁵, a prié le Comité des contributions, s'agissant du paragraphe 52 de son rapport¹⁴⁶, de reconsidérer l'inclusion de l'État Membre en question dans la liste des pays visés au paragraphe 2 de la résolution 48/223 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993.

¹⁴⁵ A/50/843, par. 13.

¹⁴⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 11 (A/50/11).

50/472. Amendements à apporter au règlement financier de l'organisation des Nations Unies pour modifier le cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴⁷, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les amendements à apporter au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour modifier le cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix¹⁴⁸, a décidé de modifier comme suit le libellé des articles 2.1 et 11.4 du règlement financier :

"Article 2.1 : L'exercice comprend deux années civiles consécutives, la première étant une année paire, excepté pour les opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux, dont l'exercice est annuel et va du 1er juillet au 30 juin.

Article 11.4 : Le Secrétaire général soumet les comptes de l'exercice, excepté ceux des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux, au Comité des commissaires aux comptes au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice. Les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées à l'aide de comptes spéciaux sont soumis par le Secrétaire général au Comité des commissaires aux comptes au plus tard le 30 septembre de chaque année."

50/473. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴⁹, sur la base du rapport que le Secrétaire général devait présenter après l'achèvement de son étude d'ensemble,

a) A décidé d'examiner à la reprise de sa cinquantième session, en mars 1996 au plus tard, la méthode actuellement suivie pour alimenter le compte d'appui, vu l'évolution des besoins et de la nature de l'appui des opérations de maintien de la paix au Siège et compte tenu du rapport que devait présenter le Comité des commissaires aux comptes, et a pris note de la déclaration que le Contrôleur avait faite à la Cinquième Commission, le 28 novembre 1995¹⁵⁰, au sujet de l'examen des modalités de financement;

¹⁴⁷ A/50/850, par. 5.

¹⁴⁸ A/50/787.

¹⁴⁹ A/50/850/Add.1, par. 5

¹⁵⁰ Voir A/C.5/50/SR.32.

b) A décidé aussi, à titre exceptionnel, en attendant l'examen du rapport du Secrétaire général,

- i) De créer le poste temporaire de conseiller spécial auprès du Secrétaire général;
- ii) De proroger pour la période du 1er février au 31 mars 1996 les 61 postes temporaires qu'elle avait autorisés au paragraphe 12 de sa résolution 49/250 du 20 juillet 1995;
- iii) D'approuver des montants de 40 000 dollars des États-Unis pour les heures supplémentaires et de 900 000 dollars pour les services communs pendant la période du 1er janvier au 31 mars 1996.

50/474. Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale

À sa 100e séance plénière, le 23 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁵¹, a décidé de reporter à la reprise de sa cinquantième session la suite à donner au projet de décision intitulé "Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale"¹⁵².

7. Décisions adoptées sur les rapports de la Sixième Commission

50/416. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnés par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs

À sa 87e séance plénière, le 11 décembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁵³, souhaitant rendre hommage aux importants travaux effectués par la Commission du droit international sur les projets d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnés par un courrier diplomatique et sur les projets de protocoles facultatifs y relatifs, a décidé de porter les projets d'articles élaborés par la Commission¹⁵⁴ à l'attention des États Membres, ainsi que les

¹⁵¹ A/50/851, par. 6.

¹⁵² A/C.5/50/L.9.

¹⁵³ A/50/644, par. 7.

¹⁵⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 10 (A/44/10), chap. II.D.

observations que ces derniers ont soumises par écrit ou formulées oralement au cours des débats de la Sixième Commission, y compris le rapport du Vice-Président de la Sixième Commission à la quarante-septième session de l'Assemblée générale¹⁵⁵, et de rappeler aux États Membres qu'il est possible que ce domaine du droit international et les évolutions qu'il pourrait connaître soient codifiés ultérieurement à un moment opportun.

¹⁵⁵ A/C.6/47/SR.31.